



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 44

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant le traitement des dépendances axé sur le rétablissement sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} STONE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 227 — *Loi sur le libre-échange et la mobilité au Canada/The Free Trade and Mobility Within Canada Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} STONE intervient.

M^{me} COMPTON ainsi que MM. BEREZA et BALCAEN posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le ministre MOSES ainsi que MM. BEREZA et LOISELLE interviennent. M. le ministre KOSTYSHYN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. NARTH présente la proposition suivante :

Proposition n°9 : Reconnaissance du centenaire du Providence University College and Theological Seminary

Attendu :

que l'année 2025 marque le centenaire du Providence University College and Theological Seminary, une institution qui offre une éducation postsecondaire de haute qualité et centrée sur la foi au Manitoba, et ce, depuis sa fondation sous le nom de Winnipeg Bible Training School en 1925;

que le collège universitaire Providence s'est agrandi depuis ses humbles débuts dans une maison de la rue Spence, à Winnipeg, et que son campus d'Otterburne situé sur 100 acres de terrain ainsi que son nouveau campus du centre-ville lui permettent aujourd'hui d'accueillir des étudiants de partout au Manitoba et au Canada et d'ailleurs;

que Providence a été la première école biblique au Canada à délivrer des baccalauréats, en 1948, et qu'il a joué un rôle important dans le monde de l'éducation au Manitoba en bonifiant son offre de programmes, notamment en aviation, en administration des affaires, en sciences et en études théologiques;

que Providence a accueilli plus de 12 000 étudiants au cours du dernier siècle et que nombre d'entre eux ont par la suite contribué de manière importante à leurs communautés, leurs églises et leurs professions, à la fois au Manitoba et partout dans le monde;

que Providence organisera du 5 au 7 septembre 2025 une fin de semaine de célébrations du centenaire pour commémorer ce moment historique en présentant notamment un gala, un festival et des événements religieux afin de rendre hommage à son riche patrimoine historique et à sa mission qui est d'outiller ses étudiants pour le leadership et le service et de les aider à comprendre leur vocation dans un monde en évolution,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse et félicite le Providence University College and Theological Seminary à l'occasion de son centenaire et qu'elle rende hommage à sa contribution durable dans la province envers l'enseignement supérieur, le leadership et l'apprentissage centré sur la foi.

Il s'élève un débat.

M. NARTH intervient.

M^{me} CORBETT, M. GUENTER, M^{me} HIEBERT et M. GOERTZEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{mes} SCHOTT et HIEBERT ainsi que MM. PANKRATZ, GOERTZEN et DEVGAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTÉ

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} SCHOTT, MM. JOHNSON et BRAR, M^{me} HIEBERT ainsi que M. le *ministre* WIEBE font des déclarations de député.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT dépose la réponse à la question écrite n^o 6 présentée par M^{me} COOK le 21 mars 2025 :

6. Depuis plusieurs années, la priorité principale de la Division scolaire de St. James–Assiniboia en matière d’immobilisations est de rénover et d’agrandir l’école Phoenix à Headingley. En 2022, la Division a reçu l’autorisation d’aller de l’avant avec le projet d’agrandissement et de rénovation de l’école qui comprenait, entre autres, un nouveau gymnase, deux nouvelles salles de classe, une salle polyvalente et 74 places en garderie. Toutefois, en juin 2024, le gouvernement provincial a annulé le projet. La ministre de l’Éducation et de l’Apprentissage de la petite enfance reviendra-t-elle sur cette décision et soutiendra-t-elle les élèves, les enseignants et les familles de Headingley en allant de l’avant, dans le cadre du prochain budget provincial, avec ce projet essentiel?

(Document parlementaire n^o 28)

Conformément au paragraphe 2(13) du *Règlement*, l’Assemblée procède à la deuxième lecture des projets de loi désignés étant encore à l’étude.

M^{me} la *ministre* MARCELINO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l’hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* MARCELINO intervient.

M. NARTH pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. NARTH intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* MARCELINO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* MARCELINO intervient.

M. NARTH pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. NARTH intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 43 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 36 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route/The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

M. BALCAEN pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la ministre NAYLOR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 34 — *Loi modifiant le Code de la route (réglementation des transporteurs routiers)/The Highway Traffic Amendment Act (Motor Carrier Enforcement)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre NAYLOR intervient.

M. NARTH pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. NARTH intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre à la leader du gouvernement à l'Assemblée de présenter quatre avis de comité après la mise aux voix de la motion de deuxième lecture du projet de loi 38, et ce, malgré le paragraphe 2(13) du *Règlement*.

M^{me} la ministre NAYLOR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 38 — *Loi modifiant le Code de la route (mesures de sécurité routière)/The Highway Traffic Amendment Act (Traffic Safety Measures)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre NAYLOR intervient.

M. NARTH pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. NARTH intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 56 et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey